Vous souhaitez demander une carte nationale d'identité ou un passeport ?

Depuis le 2 juillet 2018, la mairie de Morée est équipée d'un dispositif de recueil des cartes nationales d'identité et des passeports.

A des fins d'organisation, il est impératif de prendre rendez-vous aux horaires d'ouvertures de la mairie (lundi de 9h à 12h, mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ainsi que vendredi de 14h à 17h) ou par téléphone au 02.54.89.15.15.

Permanences CNI/Passeports

Lundi de 14h à 17 h
Mercredi de 14h à 17h
Vendredi de 14h à 17 h

Lors du rendez-vous, il est impératif de fournir une pré-demande en ligne sur le site internet https://passeport.ants.gouv.fr ou compléter un formulaire papier à retirer à la mairie de votre commune et fournir les originaux des pièces justificatives demandées. *Aucun dossier ne peut être laissé en instance s'il manque une pièce, sinon un autre rendez-vous vous sera alors proposé*. *Pour les mineurs, l'enfant doit être présent lors du dépôt du dossier.*

Si vous êtes né(e) dans une commune qui dématérialise la délivrance des actes d'état civil, vous n'avez plus à fournir d'acte de naissance comme justificatif. Pour savoir si votre commune de naissance est concernée, renseignez-vous en mairie ou consulter le site internet https://ants.gouv.fr/les-solutions/comédec/villes-adherentes-a-la-dematerialisation

Pour information, les cartes nationales d'identité sont gratuites ; sauf en cas de perte ou de vol, un timbre fiscal ou un timbre dématérialisé sur le site https://timbres.impots.gouv.fr de 25€ sera exigé.
Pour les passeports majeurs, le timbre fiscal ou le timbre dématérialisé sur le site https://timbres.impots.gouv.fr est de 86€. Pour les passeports mineurs âgés de moins de 15 ans, le timbre fiscal ou le timbre dématérialisé sur le site https://timbres.impots.gouv.fr est de 17€ et pour les passeports mineurs âgés de 15 ans et plus, le timbre fiscal ou le timbre dématérialisé sur le site https://timbres.impots.gouv.fr est de 42€.

Le retrait des cartes nationales d'identité et des passeports, se fait en mairie uniquement sur rendez-vous.